



Procès-verbal du

CONSEIL MUNICIPAL du 10 Avril 2025

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Jean SALVA

Absent excusé : Serge LOZE a donné procuration à Aline SALVAUDON,

Ouverture de la séance à 18h00

1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra MORETTI

2°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2025

Vote à l'unanimité

3°) DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	MONTANT
25 Mars 2025	DEC-2025/05	Instauration d'un droit de place sur le marché hebdomadaire saisonnier de la commune	✓ Tarifs emplacement en vigueur : • 0,80€ le m² ✓ Tarifs emplacement en vigueur pour les commerçants passagers : • 0,90€ le m² ✓ Tarifs électricité en vigueur : • 2,10€ par jour de marché. ✓ Tarif Véhicule (si l'activité de l'exposant le nécessite) : • 3,10€ par jour de marché.

4°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2025 - Délibération n°-2025/18

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025.

M. le Maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 45,45 %
- Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires : 9,47 %

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- PROPOSE les taux de taxes locales suivants pour l'année 2025 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32,10 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 45,45 %
 - Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires : 9,47 %
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

5°) BUDGET PRIMITIF 2025- Délibération n°2025/19

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté par la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	1 140 700,00€	1 140 700,00€
Section d'INVESTISSEMENT	607 900,00€	607 900,00€
TOTAL	1 748 600,00€	1 748 600,00€

Vu la note de présentation du budget annexée à la convocation transmise aux membres du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la présentation du projet de budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	1 140 700,00€	1 140 700,00€
Section d'INVESTISSEMENT	607 900,00€	607 900,00€
TOTAL	1 748 600,00€	1 748 600,00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Le Maire,

Mathias HAUPTMANN.



La Secrétaire de séance,

Alexandra MORETTI.

